

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00344

Numéro SIREN : 070 503 446

Nom ou dénomination : LES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX - T 7 L

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004481

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004481**
n°de gestion : **1970B00344**
n°SIREN : **070 503 446 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX - T 7 L - Société anonyme à conseil d'administration
Les Sept Laux - Centre d Accueil Prapoutel 38190 Les Adrets -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1359286

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 10			Exercice N-1 30/11/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	12 500		12 500	12 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 231	7 179	6 052	7 275	1 223	16.81
	Autres immobilisations corporelles	1 159	1 159				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 702		5 702	5 702		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 700		5 700	5 700		
Total II		38 292	8 338	29 953	31 176	1 223	3.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 293		2 293	4 310	2 017	46.79
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	88 287		88 287	42 824	45 463	106.16
	Autres créances	17 224		17 224	5 491	11 733	213.67
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	600 025		600 025	649 480	49 456	7.61
	Charges constatées d'avance (3)	2 565		2 565	1 651	914	55.36
	Total III	710 394		710 394	703 757	6 638	0.94
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		748 686	8 338	740 348	734 933	5 415	0.74

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 10	Exercice N-1 30/11/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 247) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	38 247	38 247		
	Réserves				
	Réserve légale	9 879	9 879		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	605 494	594 101	11 393	1.92
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 487	11 393	3 906	34.28
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	661 108	653 621	7 487	1.15
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 668	64 091	15 423	24.06
	Dettes fiscales et sociales	26 486	14 221	12 265	86.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 086	3 000	1 086	36.20
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	79 240	81 313	2 073	2.55
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	740 348	734 933	5 415	0.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

79 240 81 313

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 10			Exercice N-1 30/11/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	103 794		103 794	129 616	25 822	19.92
Chiffre d'affaires NET	103 794		103 794	129 616	25 822	19.92
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			152	2	150	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			103 946	129 618	25 672	19.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 341	14 689	2 348	15.99
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 017	2 241	4 258	189.98
Autres achats et charges externes *			72 971	93 025	20 054	21.56
Impôts, taxes et versements assimilés			8 465	10 153	1 688	16.63
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 223	8 839	7 616	86.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			151	46	105	231.14
Total des Charges d'exploitation (II)			97 168	124 510	27 342	21.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 778	5 108	1 670	32.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

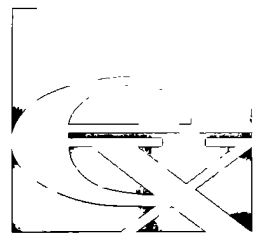
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017 10	30/11/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	709	2 952	2 243	75.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	709	2 952	2 243	75.98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	709	2 952	2 243	75.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 487	8 060	572	7.10
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 334	3 334	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3 334	3 334	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 334	3 334	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	104 655	135 903	31 248	22.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	97 168	124 510	27 342	21.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 487	11 393	3 906	34.28

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



GROUPE
eurex
Comptabilité
Conseil
Audit

SEMT7L

LES SEPT LAUX PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

◆◆◆◆

COMPTES ANNUELS
DU 01/12/2016 AU 30/09/2017

Certifié conforme
Le Président
Gérard GOHARD



SEMT7L

LES SEPT LAUX PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

COMPTES ANNUELS du 01/12/2016 au 30/09/2017

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 12
- Détail des comptes bilan actif passif	13 et 14
- Détail Compte de résultat	15 et 16

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	17 et 18
- Liasses 2050 à 2059-F	19 à 35

FIDUCIAIRE HERBERT GENGOUX

8 Rue Roland Garros
Miniparc Alpes Congrès
38320 EYBENS
04.76.61.59.00

REGIE INTERESSEE SEM 7 LAUX

PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

COMPTES ANNUELS du 01/12/2016 au 30/09/2017

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	36 et 37
- Compte de résultat	38 et 39
- Annexe	40 à 44
- Soldes intermédiaires de gestion	45
- Détail des comptes bilan actif passif	46 à 48
- Détail Compte de résultat	49 à 52

FIDUCIAIRE HERBERT GENGOUX

8 Rue Roland Garros

Miniparc Alpes Congrès

38320 EYBENS

04.76.61.59.00

SEMT7L

LES SEPT LAUX PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

COMPTES ANNUELS

FIDUCIAIRE HERBERT GENGOUX
8 Rue Roland Garros
Miniparc Alpes Congrès
38320 EYBENS
04.76.61.59.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Fonds commercial	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	11
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11
Résultats financiers des cinq derniers exercices	12

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 740 347.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 793.67 Euros et dégageant un bénéfice de 7 487.14 Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 01/12/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La convention de délégation de service public sous forme de régie intéressée, signée le 6 décembre 2007, par laquelle le SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX confiait à la SEM T7L l'exploitation du domaine skiable en hiver et en été pour une durée de dix ans soit jusqu'au 30 novembre 2017, a été résiliée par anticipation en date du 01/10/2017.

Un nouveau contrat de délégation de service public sous forme de convention d'affermage avec clause concessive pour l'exploitation du domaine skiable de la station des 7 Laux a été établi entre le SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX et la SEM T7L à effet du même jour soit le 01/10/2017 pour une durée de 25 ans.

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 10/5/2017 a décidé le changement de la date de fin d'exercice du 30 Novembre au 30 Septembre. Le présent exercice a donc une durée de 10 mois contre 12 mois l'exercice précédent.

En fin d'exercice précédent, la gestion de l'opération de rénovation d'appartements (ORIL) assurée par la SEMT7L est arrivée à son terme et s'est achevée en conséquence

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

1

1

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	12 500		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 231		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 159		
TOTAL	14 390		
Autres titres immobilisés	5 702		
Prêts, autres immobilisations financières	5 700		
TOTAL	11 402		
TOTAL GENERAL	38 292		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 500	12 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			13 231	13 231
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 159	1 159
TOTAL			14 390	14 390
Autres titres immobilisés			5 702	5 702
Prêts, autres immobilisations financières			5 700	5 700
TOTAL			11 402	11 402
TOTAL GENERAL			38 292	38 292

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 956	1 223		7 179
Emballages récupérables et divers	1 159			1 159
TOTAL	7 115	1 223		8 338
TOTAL GENERAL	7 115	1 223		8 338

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus	1 223				
TOTAL	1 223				
TOTAL GENERAL	1 223				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 700		5 700
Autres créances clients	88 287	88 287	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 224	17 224	
Charges constatées d'avance	2 565	2 565	
TOTAL	113 776	108 076	5 700

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 668	48 668		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 730	20 730		
Autres impôts taxes et assimilés	5 756	5 756		
Autres dettes	4 086	4 086		
TOTAL	79 240	79 240		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0.3674	104 102			104 102

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SPA	12 500			12 500	
Total	12 500			12 500	

Le fonds de commerce est comptabilisé à sa valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel SPA	linéaire	5 à 10 ans
Agencements et aménagements	linéaire	9 ans
Matériel informatique	linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	45 870
Disponibilités	71
Total	45 941

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 360
Dettes fiscales et sociales	5 756
Autres dettes	4 086
Total	16 202

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 565
Total	2 565

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Rémunération régie	38 225
Activités du SPA	65 569
Total	103 794

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagements de la régie intéressée arrêtés au 30/9/2017 et repris par la SEM T7L:

Conformément à l'article 3.2-1 du Protocole d'accord de résiliation anticipée entre le SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX et la SEM T7L, une liste des Engagements et Actifs de la Régie intéressée arrêtés au 30/9/2017 repris par la SEM T7L a été établie.

Le montant de ces engagements s'élève à :

Engagements refacturés : 910 793.22 € HT soit 1 092 951.86 € TTC

Autres engagements transférés : 305 614.39 €

ANNEXE

Exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	905 947

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société **exercice**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/11/2013	30/11/2014	30/11/2015	30/11/2016	30/09/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription	38 247 104 102	38 247 104 102	38 247 104 102	38 247 104 102	38 247 104 102
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué	186 007 40 153 17 174	162 134 10 118- 14 156	144 276 35 879 19 114	129 616 20 232 11 393	103 794 8 710 7 487
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action	0.39 0.16	0.10- 0.14	0.34 0.18	0.19 0.11	0.08 0.07
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

100

101

102

103

104

105

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017 10	30/11/2016 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	12 500.00	12 500.00		
20700000 FOND SPA	12 500.00	12 500.00		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 051.80	7 274.80	1 223.00	16.81
21500000 MATERIEL SPA	10 000.00	10 000.00		
21510000 MATERIEL MOB RECEPTION	3 030.80	3 030.80		
21520000 MATERIEL RESERVE	200.00	200.00		
28150000 AMORT MAT SPA	4 905.00	4 072.00	833.00	20.46
28151000 AMORT MAT RECEPT SPA	2 077.00	1 721.00	356.00	20.69
28152000 AMORT MAT RESERVE SPA	197.00	163.00	34.00	20.86
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830001 MATERIEL INFORMATIQUE SPA	1 159.28	1 159.28		
28180300 AMORT MAT INFORMATIQUE	1 159.28	1 159.28		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	5 701.59	5 701.59		
27112000 ACTIONS TERRITOIRES 38	5 701.59	5 701.59		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 700.00	5 700.00		
27510000 MATERIEL CONSIGNE	200.00	200.00		
27550001 CAUTION LOYER SPA	5 500.00	5 500.00		
Total II	29 953.39	31 176.39	1 223.00	3.92
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	2 293.31	4 309.95	2 016.64	46.79
32100000 STOCKS PRODUITS COSMETIQUES	1 550.57	3 748.31	2 197.74	58.63
32220000 STOCKS BAR SPA	742.74	561.64	181.10	32.24
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	88 286.92	42 824.20	45 462.72	106.16
41100000 CLIENTS COLLECTIF	42 417.00	2 407.20	40 009.80	NS
41800000 CLIENTS A FACTURER	45 869.92	40 417.00	5 452.92	13.49
AUTRES CREANCES	17 224.14	5 491.10	11 733.04	213.67
40100000 FOURNISSEUR COLLECTIF		0.10	0.10	100.00
44567000 CREDIT TVA A REPORTER		3 629.00	3 629.00	100.00
44572900 TVA COLLECTEE 10%	16 164.14		16 164.14	
44586000 TVA FACTURES NON RECUES	1 060.00	1 862.00	802.00	43.07
DISPONIBILITES	600 024.93	649 480.49	49 455.56	7.61
51210000 CAISSE EPARGNE	551 406.12	581 397.16	29 991.04	5.16
51212000 BANQUE POPULAIRE SPA	48 494.98	67 687.18	19 192.20	28.35
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	71.27	275.00	203.73	74.08
53000001 CAISSE SPA	52.56	121.15	68.59	56.62
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 564.95	1 651.00	913.95	55.36
48600000 CHARGE CONSTATES D'AVANCE	2 564.95		2 564.95	
48600001 CHARGES D AVANCE SPA		1 651.00	1 651.00	100.00
Total III	710 394.25	703 756.74	6 637.51	0.94
TOTAL GENERAL	740 347.64	734 933.13	5 414.51	0.74

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017 10	30/11/2016 12	Euros	%
CAPITAL	38 247.30	38 247.30		
10100000 CAPITAL	38 247.30	38 247.30		
RESERVE LEGALE	9 879.37	9 879.37		
10611000 RESERVE LEGALE	9 879.37	9 879.37		
AUTRES RESERVES	605 493.91	594 100.79	11 393.12	1.92
10680000 AUTRES RESERVES	605 493.91	594 100.79	11 393.12	1.92
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	7 487.14	11 393.12	3 905.98	34.28
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Total I	661 107.72	653 620.58	7 487.14	1.15
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	48 667.99	64 091.38	15 423.39	24.06
40100000 FOURNISSEUR COLLECTIF	42 307.99	52 919.38	10 611.39	20.05
40810000 FOURNISS FACT NON RECUES	6 360.00	11 172.00	4 812.00	43.07
DETTES FISCALES ET SOCIALES	26 485.99	14 221.17	12 264.82	86.24
44550000 RECEVEUR DE TVA	13 085.00		13 085.00	
44587000 TVA FACTURES A ETABLIR	7 644.99	6 736.17	908.82	13.49
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	4 256.00	5 985.00	1 729.00	28.89
44860001 ETAT CHARGES A PAYER SPA	1 500.00	1 500.00		
AUTRES DETTES	4 085.94	3 000.00	1 085.94	36.20
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	4 085.94	3 000.00	1 085.94	36.20
Total IV	79 239.92	81 312.55	2 072.63	2.55
TOTAL GENERAL	740 347.64	734 933.13	5 414.51	0.74

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017 10	30/11/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	103 793.67	129 615.94	25 822.27	19.92
70600000 REMUNERATION REGIE	38 224.93	33 680.83	4 544.10	13.49
70800009 LOCATION MAILLOT	212.75	405.00	192.25	47.47
70800011 BAR SANS ALCOOL (TVA 10%)	1 270.72	1 454.45	183.73	12.63
70800044 ENTREES SPA	32 977.15	43 149.60	10 172.45	23.57
70800067 SOINS SPA	23 933.74	32 713.04	8 779.30	26.84
70800088 PRODUITS REVENTE SPA (TVA20%)	831.66	1 520.35	688.69	45.30
70800099 AQUA GYM HT (20%)		221.67	221.67	100.00
70810022 BAR ALCOOL TVA 20 %	634.37	2 973.74	2 339.37	78.67
70810030 REFACTURATION SEMINAIRES	5 708.35		5 708.35	
70831500 SIRIUS LG ROBIN		3 920.02	3 920.02	100.00
70831600 SIRIUS LG TORRES		3 124.42	3 124.42	100.00
70831700 SIRIUS LG MONTI		2 693.48	2 693.48	100.00
70832000 SIRIUS LG POTTIER		3 759.34	3 759.34	100.00
Chiffre d'affaires NET	103 793.67	129 615.94	25 822.27	19.92
AUTRES PRODUITS	152.06	1.85	150.21	NS
75800000 PRODUITS DIVERS GEST COUR	152.06	1.85	150.21	NS
Total des Produits d'exploitation	103 945.73	129 617.79	25 672.06	19.81
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	12 340.61	14 689.06	2 348.45	15.99
60250101 PROD COSMETIQUES SOINS SPA	3 492.00	6 431.17	2 939.17	45.70
60250102 PROD.PIECE PISCINE+JACUZZI SPA	941.64	315.88	625.76	198.10
60250103 PRODUITS ET ENTRETIEN SPA	2 998.39	3 682.72	684.33	18.58
60250104 PETITES FOURNIT DECORATION SPA		1 712.08	1 712.08	100.00
60250105 ACHATS BAR THE BOISSONS SPA	1 052.75	2 547.21	1 494.46	58.67
60250108 ACHATS POUR SEMINAIRES & PROMO	3 855.83		3 855.83	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	2 016.64	2 241.17	4 257.81	189.98
60320001 VARIATION STOCKS SPA	2 197.74	1 679.53	3 877.27	230.85
60320002 VARIATION STOCK BAR	181.10	561.64	380.54	67.76
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	72 971.29	93 024.83	20 053.54	21.56
60601001 ELECTRICITE SPA	15 617.04	14 743.09	873.95	5.93
60630001 PETIT MATERIEL SPA	63.40	249.92	186.52	74.63
60640001 FOURNITURES BUREAU SPA	296.64	75.39	221.25	293.47
61320001 LOYER SPA	11 700.00	14 040.00	2 340.00	16.67
61321500 SEM LG ROBIN		2 452.00	2 452.00	100.00
61321600 SEM LG TORRES		2 059.91	2 059.91	100.00
61321700 SEM LG MONTI		2 033.08	2 033.08	100.00
61322000 SEM LG POTTIER		2 694.82	2 694.82	100.00
61400001 CHARGES COPRO SPA	1 510.00	1 812.00	302.00	16.67
61400002 CHARGES T F SPA	3 300.00	3 960.00	660.00	16.67
61500001 ENTRETIEN INSTALLATIONS SPA		269.23	269.23	100.00
61500011 FRAIS BLANCHISSERIE SPA	2 438.16	3 244.13	805.97	24.84
61560000 MAINTENANCE MAT BUREAU	120.00		120.00	
62100001 PREST EXTERIEURES MASSAGES SPA	8 820.00	3 845.00	4 975.00	129.39
62100002 PERSONNEL EXTERIEUR SPA	19 841.06	29 055.00	9 213.94	31.71
62100003 PRESTATIONS EXT DIVERS SPA		240.00	240.00	100.00
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	1 680.00	1 770.00	90.00	5.08
62262000 HONORAIR COMMISS COMPTES	5 216.25	5 441.93	225.68	4.15
62263000 HONORAIRES DIVERS		2 300.00	2 300.00	100.00
62311001 PUB PROMOTION DIRECTE SPA	202.00	914.00	712.00	77.90

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017 10	30/11/2016 12	Euros	%
62510000 DEPLACEMENTS ADMINISTRATIFS	821.10	971.04	149.94	15.44
62570000 MISSIONS RECEPTION	52.29		52.29	
62601001 TELEPHONE SPA	464.77		464.77	
62780000 FRAIS DE BANQUE	287.38	252.69	34.69	13.73
62780001 FRAIS DE BANQUE SPA	260.36	231.65	28.71	12.39
62781001 FRAIS CB SPA	125.84	214.95	89.11	41.46
62810000 COTISATIONS	155.00	155.00		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 465.00	10 153.00	1 688.00	16.63
63512000 TAXE C F E	8 465.00	10 153.00	1 688.00	16.63
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 223.00	8 838.55	7 615.55	86.16
68112000 DOT AMORT MAT MOB ESPACE B ETR	1 223.00	1 586.28	363.28	22.90
68112150 DOT AMORT RENO ROBIN		1 780.76	1 780.76	100.00
68112160 DOT AMORT RENO TORRES		1 663.65	1 663.65	100.00
68112170 DOT AMORT RENO MONTI		1 444.48	1 444.48	100.00
68112180 DOT AMORT RENO FERROUILLET		464.52	464.52	100.00
68112190 DOT AMORT RENO DEKKER		232.22	232.22	100.00
68112200 DOT AMORT RENO POTTIER		1 666.64	1 666.64	100.00
AUTRES CHARGES	151.10	45.63	105.47	231.14
65800000 CHARGES DIVERSES GEST COUR	151.10	45.63	105.47	231.14
Total des Charges d'exploitation	97 167.64	124 509.90	27 342.26	21.96
Résultat d'exploitation	6 778.09	5 107.89	1 670.20	32.70
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	709.05	2 951.63	2 242.58	75.98
76800000 PRODUITS FINANCIERS	709.05	2 951.63	2 242.58	75.98
Total des Produits financiers	709.05	2 951.63	2 242.58	75.98
Résultat financier	709.05	2 951.63	2 242.58	75.98
Résultat courant avant impôts	7 487.14	8 059.52	572.38	7.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		3 333.60	3 333.60	100.00
77701500 Q P SUB RESULT ROBIN		555.60	555.60	100.00
77701600 Q P SUB RESULT TORRES		555.60	555.60	100.00
77701700 Q P SUB RESULT MONTI		555.60	555.60	100.00
77701800 Q P SUB RESULT FERROUILLET		555.60	555.60	100.00
77701900 Q P SUB RESULT DEKKER		555.60	555.60	100.00
77702000 Q P SUB RESULT POTTIER		555.60	555.60	100.00
Total des Produits exceptionnels		3 333.60	3 333.60	100.00
Résultat exceptionnel		3 333.60	3 333.60	100.00
Total des produits	104 654.78	135 903.02	31 248.24	22.99
Total des charges	97 167.64	124 509.90	27 342.26	21.96
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	7 487.14	11 393.12	3 905.98	34.28

SEMT7L

LES SEPT LAUX PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

DOSSIER FISCAL

FIDUCIAIRE HERBERT GENGOUX

8 Rue Roland Garros

Miniparc Alpes Congrès

38320 EYBENS

04.76.61.59.00



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01122016	et clos le	30092017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				SI vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
SI une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, Indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
SEMT7L													LES SEPT LAUX PRAPOUTEL															
SIRET		0	7	0	5	0	3	4	4	6	0	0	0	3	4	38190 LES ADRETS												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Remontées Mécaniques gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	0	Déficit
--------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	---	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
----------------------------------	--	---	--

PV à long terme Autres PV PV à long terme PV exonérées (art.
imposables à 19% imposables à 19% imposables à 0% 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ces nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, séries d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:																					
IDUCIAIRE HERBERT GENGOUX Rue Roland Garros Miniparc Alpes Congrès 8320 EYBENS Tél: 04.76.61.59.00		Tél:																					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:																					
N° d'agrément du CGA <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Tél:												Date: <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Lieu LES ADRETS Qualité et nom du signataire: Signature											

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2085-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Exercice	Montant
2007	1 000 000
2008	1 000 000
2009	1 000 000
2010	1 000 000
2011	1 000 000
2012	1 000 000
2013	1 000 000
2014	1 000 000
2015	1 000 000
2016	1 000 000
2017	1 000 000
2018	1 000 000
2019	1 000 000
2020	1 000 000
2021	1 000 000
2022	1 000 000
2023	1 000 000
2024	1 000 000
2025	1 000 000
2026	1 000 000
2027	1 000 000
2028	1 000 000
2029	1 000 000
2030	1 000 000
2031	1 000 000
2032	1 000 000
2033	1 000 000
2034	1 000 000
2035	1 000 000
2036	1 000 000
2037	1 000 000
2038	1 000 000
2039	1 000 000
2040	1 000 000
2041	1 000 000
2042	1 000 000
2043	1 000 000
2044	1 000 000
2045	1 000 000
2046	1 000 000
2047	1 000 000
2048	1 000 000
2049	1 000 000
2050	1 000 000
2051	1 000 000
2052	1 000 000
2053	1 000 000
2054	1 000 000
2055	1 000 000
2056	1 000 000
2057	1 000 000
2058	1 000 000
2059	1 000 000
2060	1 000 000
2061	1 000 000
2062	1 000 000
2063	1 000 000
2064	1 000 000
2065	1 000 000
2066	1 000 000
2067	1 000 000
2068	1 000 000
2069	1 000 000
2070	1 000 000
2071	1 000 000
2072	1 000 000
2073	1 000 000
2074	1 000 000
2075	1 000 000
2076	1 000 000
2077	1 000 000
2078	1 000 000
2079	1 000 000
2080	1 000 000
2081	1 000 000
2082	1 000 000
2083	1 000 000
2084	1 000 000
2085	1 000 000
2086	1 000 000
2087	1 000 000
2088	1 000 000
2089	1 000 000
2090	1 000 000
2091	1 000 000
2092	1 000 000
2093	1 000 000
2094	1 000 000
2095	1 000 000
2096	1 000 000
2097	1 000 000
2098	1 000 000
2099	1 000 000
2100	1 000 000

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

H T DIVERS

• **NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
tant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les S et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PLVT de l'exercice	
trocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



**« SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
DES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX
T.7.L »**

Société Anonyme
au capital de 38 247,30 €uros
Siège Social à PRAPOUTEL LES SEPT LAUX
38190 LES ADRETS
R.C.S. GRENOBLE B 070 503 446
(70 B 344)
SIRET 070 503 446 00042

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/02/2018**

Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Le 11 juillet 2017, le SIVOM des 7 laux (en accord avec la Communauté de Commune du Grésivaudan (CCG)) a signé avec la SEM des téléphériques des 7 laux une convention d'affermage avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2017.

Le 1^{er} septembre 2017, le SIVOM des 7 Laux a transféré la gestion du domaine skiable des 7 laux à la Communauté de Commune du Grésivaudan (CCG).

Le SIVOM des 7 Laux est dissout depuis le 1^{er} janvier 2018.

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité des prescriptions légales et statutaires en vue de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017. En effet, la mise en place de cette convention d'affermage a eu pour conséquence l'anticipation de 2 mois de la date de clôture des comptes (initialement calée au 30 novembre). Un protocole d'accord de résiliation anticipée a bien entendu été signé entre le SIVOM des 7 laux et la SEM T7L. Ceci a mis fin à la convention de Régie Intéressée.

SEM DES TELEPHERIQUES DES 7 LAUX

I – ACTIVITE, RESULTATS, SITUATION FINANCIERE

Activité

La SEM T7L a géré, pour le compte du SIVOM de la station des Sept Laux (et depuis le 1^{er} septembre pour le compte de la CCG) et en son nom, l'exploitation du domaine skiable par le biais d'une convention de régie intéressée.

La SEM gère également l'Espace Bien Etre des 7 Laux depuis le 30 octobre 2012. Le SPA est ouvert uniquement la saison d'hiver. Il a ouvert le 19 décembre 2016 et a fermé le 2 avril 2017.

Pour rappel, l'opération de rénovation d'appartements (ORIL) s'est achevée en 2016.

Résultat et situation financière

Le compte de résultat de la SEM T.7.L fait apparaître en produits :

- Les rémunérations dues à la SEM T.7.L par le SIVOM/CCG pour l'exercice écoulé au titre de son mandat de gestion de la Régie intéressée.
- Les produits financiers provenant de ses placements
- Les produits HT de l'exploitation du SPA (massages, bar et SPA)

Les principales charges sont les suivantes :

- Les honoraires propres à la SEM T.7.L.
- Les charges d'exploitation du SPA (matières premières, énergie, loyer, salaires...)

Rémunération du régisseur

La SEM va percevoir pour l'exercice du 01/12/2016 au 30/09/2017 une rémunération de 38 224,93 € (33 680,83 € sur l'exercice précédent).

SPA

Les produits vendus par le SPA (bar, entrées, soins...) ont énormément baissé : 65 569 € contre 82 438 € en 2016, 78 679 € en 2015 et 87 692 € en 2014. Malgré la diminution des charges (-10 269 €) le déficit est remonté à -14 771 € contre 4 491 € en 2016, 8 326 € en 2015, 23 007 € en 2014 et 26 000 € la première saison.

Le chiffre d'affaires net total de la SEM T7L pour l'exercice est de 103 794 €. Il était de 129 616 € l'exercice dernier, soit une régression de 20 %.

Les charges d'exploitation, comprenant une dotation aux amortissements de 1 223 euros, ressortent à 97 167,64 euros, laissant apparaître un bénéfice d'exploitation de 6 778,09 euros.

Les charges financières sont nulles. Les produits financiers issus du placement des disponibilités sont de 709 euros.

La baisse des produits financiers s'élève à 2 242 €, la baisse de chiffre d'affaire du SPA s'élève à 16 869 €. En revanche, la hausse de la rémunération de la Régie de 4 544,10 € ainsi que la baisse des charges d'exploitation du SPA ont permis de contenir la baisse du résultat.

Le résultat de l'exercice est en baisse de 34 % : Le bénéfice est de 7 487,14 € contre 11 393,12 € en 2016. Le total des produits est de 104 654,78 € pour un total des charges de 97 167,64 €.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 79 240 euros contre 81 313 euros en 2016.

L'annexe présente l'affectation des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices,

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 qui s'élève à 7 487,14 € au compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » passera de 605 493,91 € à 612 981,05 €.

III – EVENEMENTS POST - CLOTURE

Fonctionnement de la SEM :

Par délibération en date du 7 avril 2017, le SIVOM des 7 Laux a autorisé le Président du SIVOM à signer la convention d'affermage avec la SEM T7L.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 2017 a voté le changement de date de clôture au 30 septembre au lieu du 30 novembre. L'exercice commencé le 1^{er} décembre 2016 aura donc une durée de 10 mois jusqu'au 30 septembre 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SEM T7L du 10 mai 2017 a donné pouvoir au Président de la SEM de signer cette convention d'affermage avec une date d'application au 1^{er} octobre 2017, date désormais retenue pour la clôture des comptes.

Activité SPA

La SEM continue la gestion du SPA. La fin de la construction des bâtiments des Granges (livraison au 2^{ème} semestre 2018) devrait pouvoir conforter le chiffre d'affaire du SPA. Le chiffre d'affaires à la fin des vacances de Noël est de 13 275 € contre 9 533 € à Noël 2016/2017. Malheureusement, le jacuzzi n'a pas pu être opérationnel (le réchauffeur a cassé), les tarifs d'entrée ont donc été adaptés. A noter également depuis l'ouverture d'un SPA à l'intérieur des Ramayes, plus aucun client de cet établissement ne traverse la station pour se rendre au Bédina SPA. Perte de chiffre d'affaire estimé à 9 000 € pour l'exercice 2017 / 2018.

Bilan de début de saison et des vacances de Noël « activité domaine skiable » :

Après 3 saisons marquées par des températures anormalement hautes et l'absence de neige naturelle, enfin une saison qui commence sur les chapeaux de roues avec énormément de neige...

Le domaine skiable a ouvert ponctuellement et progressivement depuis le 29 novembre. D'abord via Pipay, puis Pipay et Prapoutel le dimanche 3 décembre, puis depuis les 3 portes d'entrées depuis le samedi 9 décembre.

Depuis le dimanche 10 décembre le domaine skiable est traversé par une succession de perturbations et de tempêtes apportant des quantités de neige impressionnantes mais malheureusement qui se sont terminées parfois (voir trop souvent) par de la pluie (abondante), notamment pendant le passage de la tempête Eléanor qui a traversée toute la France pendant la 2^{ème} semaine des vacances.

Le bilan financier est mitigé pour ce début de saison. Ces forts coups de vent à répétition nous ont contraints de fermer les liaisons entre site à plusieurs reprises. Compte tenu du risque d'avalanche resté fort pendant une bonne semaine, le TSD Gypaète est resté fermé pendant 10 jours à partir du 27 décembre !!!

De plus les 3 premiers jours de la semaine de Noël, malgré le beau temps (au dessus de la mer de nuages), le domaine est resté très fluide. Les séjours ont débutés le mardi 27 pour de plus courtes durées...

La 2^{ème} semaine est catastrophique. La station était pleine et le domaine n'a pu ouvrir que partiellement pendant 3 jours avec des chutes d'eau abondantes jusqu'en haut du domaine. C'est rageant !

Le chiffre d'affaires :

- 400 000 € TTC d'encaissé tout de même avant les vacances (hors préventes).
- 1 310 000 € TTC (780 000 + 530 000 seulement !) pendant les vacances de Noël au lieu des 2 000 000 € TTC envisagés !
- 310 000 € TTC la première semaine après les vacances.

Le CA actuel est voisin de celui de la moyenne des 10 dernières saisons permettant d'envisager de dépasser les 9 000 000 € TTC en fin de saison. Pour info CA supérieur de 1 900 000 € TTC par rapport à la saison dernière, ce qui permet de se consoler. A noter également qu'avec les vacances de Noël tardives (terminées le 7 janvier), la saison est déjà bien avancée... La première semaine après les vacances qui vient de se terminer le 12 était, certaines saisons, la 2^{ème} semaine d'après vacances.

WizLuge du Pleynet

Une luge sur rail « 4 saisons » a été construite cet été sur le site du Pleynet. La maîtrise d'ouvrage était assurée par le SIVIOM avec assistance SEM. Depuis le transfert, la CCG a récupéré cet équipement. La CCG a délégué à la SEM la gestion de cette luge pour cette saison et l'été 2018. Le contrat est en cours de signature. La SEM sera rémunérée pour le service réalisé : non seulement le Chiffre d'Affaire est conservé par la SEM mais elle facturera également une partie des dépenses équivalente à la masse salariale. Le Chiffre d'affaire réalisé pendant les vacances de Noël est de 19 876 € TTC (du 23 décembre au 7 janvier 2018).

IV - ACTIVITES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

Il n'a pas été réalisé d'activités recherches et développement au cours de l'exercice.

V - PRISES DE PARTICIPATIONS – FOND COMMERCIAL

La SEM a racheté le fond de commerce du SPA Espace Bien Etre des 7 Laux le 30/10/2012. La SEM a exploité le SPA l'hiver 2016/2017 pour la 5^{ème} année.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES (art. 223 quater du C.G.I.)

Notre société n'a engagé ou comptabilisé aucune charge ou dépense somptuaire lors de l'exercice 2016/2017 dont la déductibilité fiscale est refusée eu égard aux dispositions de l'article 39-4 du C.G.I.

VII – DELAI DE REGLEMENT FOURNISSEURS

Nous vous rappelons que la Loi de Modernisation de l'Economie (Loi LME du 4 août 2008), modifiée par Décret du 29 novembre 2015, a prévu, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent publier les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.

Nous vous communiquons ci-après les informations prévues par la loi précitée et les décrets pris pour son application.

Fournisseurs :

	Total Fournisseurs	- 30 jours	- 60 jours	- 90 jours	- FNP
2015/2016	64 091 €	52 919 €			11 172 €
2016/2017	48 668 €	42 308 €			6 360 €

Clients :

Le solde client est composé de :

	Total Clients	Nb Factures	- 30 jours	- 60 jours	- 90 jours	- FAE
2016/2017	88 287 €	3	42 417 €			45 870 €

VIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Liste des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieures dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice (Article L. 225-40-1 du Code de commerce) :

Convention de rémunération :

Nature et objet : Le SIVOM de la station des Sept Laux confie à la Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux « T7L », le soin de gérer en son nom et pour son compte, l'ensemble des équipements de remontées mécaniques, le damage, l'entretien, la sécurité des pistes de ski alpin, l'ensemble des pistes de fonds, la piscine et tous accessoires.

Modalités : La rémunération de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux « T7L » est composée d'une partie fixe de 15.244,90 € (H.T.) par an, et d'une partie variable égale à 1 % de la différence entre les recettes et les dépenses de la Régie.

Liste des conventions conclues durant l'exercice :

Convention d'affermage :

Le 11 juillet 2017, le SIVOM des 7 laux (en accord avec la Communauté de Commune du Grésivaudan (CCG)) a signé avec la SEM des téléphériques des 7 laux une convention d'affermage avec une prise d'effet au 1er octobre 2017. Le CA de la SEM T7L a autorisé cette convention le 10 mai 2017. Cette convention d'une durée de 25 ans prévoit le versement d'une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la SEM.

Le 1er septembre 2017, le SIVOM des 7 Laux a transféré la gestion du domaine skiable des 7 laux à la Communauté de Commune du Grésivaudan (CCG). Il en va de même pour cette convention.

Protocole de résiliation anticipée :

L'échéance de cette convention de Régie Intéressée par DSP prévue initialement fin novembre 2017 a été anticipée de 2 mois à savoir fin septembre 2017. Depuis le 1^{er} octobre 2017, une convention d'affermage a été signée entre la CCG (délégant) et la SEMT7L (délégataire) pour une durée de 25 ans. La SEMT7L paiera un loyer à la CCG en « compensation » de la mise à disposition du matériel. Le loyer dépend du chiffre réalisé (cf article 14 de la convention d'affermage).

Le protocole de résiliation anticipée de la convention de Régie Intéressée détaille à son article 3.2 les indemnités dues à la SEMT7L (le montant des engagements repris moins les actifs transférés). En effets, les engagements pris par l'ancien exploitant (Régie intéressée) ainsi que les actifs non dénoués sont repris par le nouvel exploitant, la SEMT7L.

Les engagements refacturés par la SEM ont été évalués à la clôture à 910 793.22 € HT soit 1 092 951,86 € TTC. Les autres engagements transférés s'élèvent à 305 614,39€. Cf documents comptables.

REGIE INTERESSEE

I/ QUELQUES ELEMENTS CONCERNANT L'EXERCICE 2016/2017

Situation sociale

L'effectif total est de 49 équivalent temps plein : 124 personnes dont 103 saisonniers. Sur les 103 saisonniers, 2 sont entièrement affectées au SPA.

Information environnementale

La société est certifiée ISO 14 001 depuis l'hiver 2014. L'Audit de renouvellement en 2015 a été concluant. La durée de validité est de 3 ans.

Travaux 2016/2017

Pour la troisième année consécutive la saison 2016/2017 a très mal commencé avec un manque de neige naturelle pour les vacances de Noël et ce jusqu'à la mi-janvier. Le chiffre d'affaire a accusé un retard de 13 % par rapport à la saison précédente conduisant à nouveau à une restriction des investissements au niveau de la Régie.

Pour autant :

- Le chalet de commande du Télési des Loups a été refait par la SEM. Il est isolé et intègre un WC. L'ancien chalet a été déplacé contre le chalet de la gare motrice du télésiège de l'Aigle. Il est mis à disposition des pisteurs.
- Un grand plancher en bois a été réalisé sous le toit du garage à sièges du télésiège Gypaète. C'est un lieu de stockage pour ranger les matelas de piste l'été.
- Une mezzanine a également été réalisée au dessus de l'atelier au garage.
- Compte tenu des matériaux supplémentaires liés à la construction de la dernière tranche des Granges, 2 tunnels ont été mis en place et remblayés pour supprimer 2 croisements de pistes (secteur Stade et Bédina).
- Le local sous le médecin à Prapoutel a été remis en état et affecté entièrement au service « neige ».
- Des portes vélos ont été installés cet été sur les télésièges Bouquetin et Chamois. Ils sont démontés chaque hiver et stockés au garage.
- Du matériel de maintenance a également été acheté pour faciliter l'entretien d'été : presse à galets et décâbleur.

En parallèle, 2 gros chantiers ont été réalisés cet été sous assistance SEM. Ces investissements avaient été décidés par le SIVOM et conclus par la CCG, à savoir :

- Construction de la luge 4 saisons au Pleynet (WizLuge). Les travaux se sont déroulés de juillet à mi décembre. La luge est opérationnelle depuis le 23 décembre. Cout de l'investissement 2 090 000 € HT
- Déploiement d'un réseau neige de culture sur la piste des cabris (17 enneigeurs) et sur la piste de la Coulemelle (19 enneigeurs). 1 700 000 €HT de travaux sur un marché signé pour 2 700 000 € HT sur 2 ans.

Pour finir,

- Des sondages géotechniques complémentaires ont été réalisés sur le site de Pipay pour la faisabilité de la retenue. Un nouveau dossier sera présenté à l'administration début 2018.
- Le marché cadre prévoyait le remplacement d'une dameuse treuil PB 600 W pour cet hiver. Elle n'est toujours pas livrée à ce jour.
- La 1^{ère} Grande Inspection du TSDC du Grand Cerf débutera l'été prochain

II/ SITUATION 2017/2018 DE LA REGIE

Relation financière entre la Régie, la SEM et le SIVOM/CCG :

Le résultat courant avant impôts de la Régie est de **2 259 777,85 €** pour environ 2 850 000 € d'annuité d'emprunts portés par le SIVOM/CCG pour le domaine skiable. A noter que les leasings en charge sur la Régie jusqu'en 2016 ont basculé sur le SIVOM/CCG depuis le 1^{er} janvier 2017 puisque le SIVOM a mis en place un budget annexe spécifique pour le domaine skiable depuis cette date.

Ce « bon » résultat (+ 450 000 € par rapport au résultat 2016 alors que le Chiffre d'affaire a accusé un retard d'environ 1 000 000 €) s'explique par :

- Les leasings qui ont basculé sur le compte du SIVOM/CCG pour partie. En effet « pour partie » puisque les leasings sont payés d'avance, une partie est donc comptabilisé sur la Régie.
- Un exercice comptable sur 10 mois au lieu de 12 et donc 2 mois de charge en moins.

Fin de la Régie

Une fois les comptes approuvés, la Régie réglera :

- D'une part, les engagements récupérés par la SEMT7L (cf § VIII ci-dessus)
- Puis le résultat d'exploitation ci-dessus à la CCG.

Ce sera alors la fin de la Régie Intéressée mise en place depuis les années 1990 lors du redressement...

Fait à Prapoutel,
le 16 janvier 2018

Le Président,
Gérard COHARD



Annexes :

- Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la SEM

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES SIX DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	N - 5	N - 4	N-3	N-2	N-1	(10 mois) N
CAPITAL FIN EXERCICE						
Capital social	38 247,17	38 247,17	38 247,17	38 247,17	38 247,17	38 247,17
Nombre actions ordinaires	104 102	104 102	104 102	104 102	104 102	104 102
Nombre d'actions à dividendes prioritaires						
Nombre maximal d'actions futures à créer /conversion obligations /exercice droit souscrip.						
OPERATION - RESULTATS DE L'EXERCICE						
Chiffre d'affaires H.T.	96 778,96	186 007,87	162 133,59	144 276,28	129 615,94	103 793,67
Résultat avant impôts amortissements-provisions	56 981,00	40 153,00	- 10 118,00	35 879,00	20 232,00	8 710,14
Impôt sur les bénéfices						
Participation salariés						
Résultat après impôts amortissements-provisions	28 427,58	17 173,95	14 156,07	19 113,84	11 393,12	7 484,14
Chiffre d'affaires Régie	9 396 640,22	10 394 839,19	9 475 550,01	8 446 770,52	7 625 946,13	6 705 468,97
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôts, part. salariés mais avant amortissements provisions	0,55	0,39	- 0,1	0,34	0,19	0,08
Résultat après impôts, participations salariés, amortissement-provisions	0,27	0,165	0,14	0,18	0,11	0,07
Dividende brut versé à chaque action						
PERSONNEL						
Régie intéressée						
Effectif moyen	57	60 2	60	51	50	50
Montant masse salariale	1 927 210,74	2 139 902,62	2 025 082,97	1 816 304,00	1 568 069	1 330 125
Charges sociales	805 067,29	918 611,65	885 223,21	772 843,74	708 416	599 150

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DES TELEPHERIQUES
DES SEPT LAUX
T7L

Société anonyme au capital de 38 247,30 euros

Siège social : Prapoutel Les 7 Laux 38190 Les Adrets

RCS GRENOBLE B 070 503 466 (70 B 344)

SIRET 070 503 466 000 42

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
7 FEVRIER 2018**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2017**

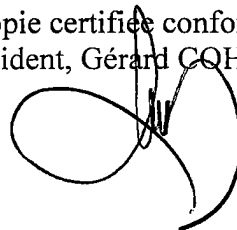
Conformément à la proposition, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 7487.14 euros qu'elle décide d'affecter comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------|
| • Réserve légale | € |
| • Distribution de dividendes | € |
| • Autres réserves | 7 487.14 € |
| • Report à nouveau | € |

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Gérard COHARD





KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 10 mois clos le 30 septembre 2017
Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"
Prapoutel - 38190 Les Adrets
Ce rapport contient 18 pages
Référence . E1-1-1

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 23 janvier 2018
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean Marc Baumann
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 10			Exercice N-1 30/11/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	12 500		12 500	12 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 231	7 179	6 052	7 275	1 223	16.81
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	1 159	1 159				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 702		5 702	5 702		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 700		5 700	5 700		
	Total II	38 292	8 338	29 953	31 176	1 223	3.92
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 293		2 293	4 310	2 017	46.79
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	88 287		88 287	42 824	45 463	106.16
	Autres créances	17 224		17 224	5 491	11 733	213.67
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	600 025		600 025	649 480	49 456	7.61
	Charges constatées d'avance (3)	2 565		2 565	1 651	914	55.36
	Total III	710 394		710 394	703 757	6 638	0.94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	748 686	8 338	740 348	734 933	5 415	0.74

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2017

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux
"T7L"

Prapoutel - 38190 Les Adrets

Ce rapport contient 4 pages

Référence : RS.E1



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"

Siège social : Prapoutel - 38190 Les Adrets
Capital social : € 38.247,30

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Protocole de Résiliation Anticipée du contrat de Régie Intéressée :

- **Entités cocontractantes** : SIVOM des 7 Laux ; Communauté de Commune du Grésivaudan.

- **Nature et objet :** L'échéance de cette convention de Régie Intéressée par DSP prévue initialement fin novembre 2017 a été anticipée de 2 mois à savoir fin septembre 2017. Le protocole de résiliation anticipée de la convention de Régie Intéressée détaille à son article 3.2 les indemnités dues à la SEM T7L. Cette indemnité correspond aux engagements pris par l'ancien exploitant (Régie Intéressée) diminuée des actifs non dénoués.
- **Modalités :** Ce protocole n'a généré ni charge ni produit au 30 septembre 2017.
- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** Depuis le 1er octobre 2017, une convention d'affermage a été signée entre la CCG (délégant) et la SEM T7L (délégataire) pour une durée de 25 ans. La SEM T7L paiera un loyer à la CCG en « compensation » de la mise à disposition du matériel. Le loyer dépend du chiffre d'affaires réalisé (cf. article 15 de la convention d'affermage).

Contrat d'affermage :

- **Entités cocontractantes :** SIVOM des 7 Laux ; Communauté de Commune du Grésivaudan.
- **Nature et objet :** Le 11 juillet 2017, le SIVOM des 7 Laux (en accord avec la Communauté de Commune du Grésivaudan (CCG)) a signé avec la SEM T7L une convention d'affermage avec une prise d'effet au 1er octobre 2017. Ce contrat d'affermage (article 15) prévoit une rémunération versée par la SEM T7L à la communauté de commune en deux parts. Une première part fixe et une deuxième part variable en fonction du chiffre d'affaires.
- **Modalités :** Ce contrat n'a généré ni de charge ni de produit au 30 septembre 2017.
- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** Depuis le 1er octobre 2017, une convention d'affermage a été signée entre la CCG (délégant) et la SEM T7L (délégataire) pour une durée de 25 ans. La SEM T7L paiera un loyer à la CCG en « compensation » de la mise à disposition du matériel. Le loyer dépend du chiffre d'affaires réalisé (cf. article 15 de la convention d'affermage).

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de régie intéressée :

- **Entité cocontractante :** SIVOM de la Station des Sept Laux.



Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
23 janvier 2018

- **Nature et objet** : Le SIVOM de la station des Sept Laux confie à la SEM T7L, le soin de gérer en son nom et pour son compte, l'ensemble des équipements de remontées mécaniques, le damage, l'entretien, la sécurité des pistes de ski alpin, l'ensemble des pistes de fonds, la piscine et tous accessoires.
- **Modalités** : La rémunération de la SEM T7L est composée d'une partie fixe de 15.244,90 € (H.T.) par an, et d'une partie variable égale à 1 % de la différence entre les recettes et les dépenses de la Régie. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la rémunération enregistrée dans les produits de la société s'établit à 38.225 euros (H.T.).

Meylan, le 23 janvier 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Jean Marc Baumann
Associé



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

*Société d'Economie Mixte des
Téléphériques des Sept Laux "T7L"*
**Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les
"comptes" de la Régie Intéressée**

Période du 1er décembre 2016 au 30 septembre 2017
Société d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"
Prapoutel - 38190 Les Adrets
Ce rapport contient 12 pages
Référence : NEP9010-E1



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Société d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"

Siège social : Prapoutel - 38190 Les Adrets

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les "comptes" de la Régie Intéressée

Période du 1er décembre 2016 au 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux et en réponse à votre demande dans le cadre de l'article 19 de la convention de Régie Intéressée signée le 15 septembre 1997 entre le SIVOM de la station des Sept Laux et la SEM T7L, nous avons effectué un audit des « comptes » de la Régie Intéressée relatifs à la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces « comptes » ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SEM T7L. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces « comptes ».

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les "comptes" ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les « comptes ». Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des « comptes ». Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les « comptes » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Régie Intéressée au 30 septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose la fin du contrat de Régie Intéressée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.



Société d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux "T7L"
Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les "comptes" de la Régie Intéressée
23 janvier 2018

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Meylan, le 23 janvier 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Jean Marc Baumann
Associé